

Les notaires marocains sensibilisés à la protection des données personnelles



Les notaires
marocains
sensibilisés à la
protection des
données
personnelles

L'accent a été mis sur les dispositions de la loi 09-08, mais aussi sur le rôle et les missions de la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel.



Les notaires ont été invités le 23 mars dernier, à prendre part à un séminaire placé sous le thème «Le notaire, quel rôle en matière de protection des données personnelles ?».

La rencontre organisée par la Commission nationale de contrôle de la protection des données à caractère personnel (CNDP), en partenariat avec le Conseil national de l'ordre des notaires du Maroc (CNONM) avait pour but de mettre la lumière sur les dispositions de la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, mais aussi sur le rôle et les missions de la CNDP. Ainsi, les notaires ont eu l'occasion de mieux appréhender les enjeux liés à la protection des données personnelles dans l'exercice de leur mission. Le séminaire leur a aussi permis de situer leur rôle dans la consécration des droits des citoyens à la protection de la vie privée et des données personnelles, et de prendre connaissance des obligations légales en vigueur.

Les deux organisateurs soulignent, par ailleurs, que cette initiative «constitue également un premier pas vers une coopération plus étroite entre la CNDP et le Conseil national de l'ordre des notaires»... [Lire la suite]



Réagissez à cet article

Source : *:: Le Matin :: Les notaires sensibilisés à la protection des données personnelles*